

Arrêté n° ARSBFC/DCPT/2023-02 modifiant la liste des membres du conseil territorial de santé du département de Saône-et-Loire en date du 26 janvier 2023

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R1434-33 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 ;

Vu la loi d'organisation et de transformation du système de santé n° 2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L.1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-France Comté - Monsieur COIPLÉT Jean-Jacques

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté ARS-BFC/DG/2016/001 du 27 octobre 2016 relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté ARS-BFC/DCPT/2022-44 modifiant la liste des membres du conseil territorial de santé de Saône-et-Loire en date du 10 octobre 2022 ;

Considérant les réponses reçues dans le cadre des appels à candidature organisés par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, publié le 31 mars 2022 sur le site internet de l'agence, en application des dispositions de l'article R.1434-33 du code de la santé publique ;

Considérant les propositions de désignations faites par les différents organismes et instances représentatifs des différents collèges, en application des dispositions de l'article R.1434-33 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le conseil territorial de santé du département de la Saône-et-Loire comprend 50 membres au plus répartis en quatre collèges, ainsi que deux personnes qualifiées et les parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné.

Article 2 : Sont membres du conseil territorial de santé du département de la Saône-et-Loire, au titre des collèges :

1° - collège des professionnels et offreurs des services de santé (vingt-huit membres)

a) Six représentants des établissements de santé

- **Trois** représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements désignés sur proposition de la fédération qui les représente

Titulaire : M. Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, Directeur CH Chalon-sur-Saône, FHF

Suppléant : M. Jean-Claude TEOLI, Directeur CH Mâcon, FHF

Titulaire :

Suppléant : Mme Stéphanie BEAL, Directrice Adjointe Hôtel-Dieu du Creusot, FEHAP

Titulaire : M. Frédéric OUSSAD, Directeur Hôpital Privé Sainte-Marie, FHP

Suppléant : *En cours de désignation*

- **Trois** présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, désignés sur proposition de la fédération qui les représente

Titulaire : M. le Docteur Daniel DEBATTY, Président de CME CH Mâcon, FHF

Suppléant : M. le Docteur Philippe DUBOT, CH Chalon-sur-Saône, FHF

Titulaire : M. le Docteur Arnaud VERMEERE, Représentant de la CME Hôtel-Dieu du Creusot, FEHAP

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : M. le Docteur Bastien RAMBAUD, Président de CME Polyclinique du Val de Saône, FHP

Suppléant : *en cours de désignation*

- b) **Cinq** représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au 1 de l'article L 312-1 et à l'article L 344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnels âgés et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désignés sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales

Titulaire : Mme Ariane SEIGNEUR, CH Mâcon, FHF

Suppléant : Mme Françoise PERRIN-VENUTO, CH Pays Charolais-Brionnais, FHF

Titulaire : M. Arnaud AUDARD, Directeur EHPAD, Résidence Autonomie Village de la Croix Blanche, FEHAP

Suppléant : Monsieur Jean-Baptiste GOUYON, Directeur de Pôle APF France Handicap 71

Titulaire : M. Pierre CHARVIN, Directeur Régional BFC et Auvergne Domusvi, SYNERPA

Suppléant : Mme Sophie DANIERE, Mutualité Française de Saône-et-Loire, Service de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM)

Titulaire : M. Thierry FROMONT, Directeur Général des Papillons Blancs Bourgogne du Sud, NEXEM

Suppléant : Mme Christine METIVIER, Directrice Générale des Papillons Blancs d'Entre Saône-et-Loire, URIOPSS

Titulaire : M. Emmanuel DEMIGNÉ, Directeur du Pôle Prévention et Soins en Addictologie, Fédération Addiction

Suppléant : Christophe, Directeur d'Ets en Saône-et-Loire, Association Addictions France en Saône-et-Loire

- c) **Trois** représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans les conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé :

Titulaire : Mme Corinne L'HORSET, IREPS BFC

Suppléant : Mme Alice CARBONNELLE, ASEPT FC-B MSA

Titulaire : M. Gilles VULIN, Directeur Général Association LE PONT

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Didier GARANDEAU, Vice-Président en charge de la commission sport santé et bien-être, Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire

Suppléant : *en cours de désignation*

d) Six représentants des professionnels de santé libéraux

- **Trois** médecins libéraux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire : M. le Docteur Jacques VICENTE, URPS Médecins Libéraux

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : M. le Docteur Eric BLONDET, URPS Médecins Libéraux

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme le Docteur Marie Line PERIER-CAMBY, URPS Médecins Libéraux

Suppléant : *en cours de désignation*

- **Trois** représentants des autres professions de santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé

➤

Titulaire : M. Marc-Laurent BURKIEWICZ, URPS Infirmiers

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Jean-Pierre DUBOIS, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes

Suppléant : Mme Sandrine JANDET, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes

Titulaire : Mme Nathalie BESSARD, URPS Pharmaciens

Suppléant : Mme Marie-Pierre FETIVEAU, URPS Orthophonistes

- e) **Un** représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de santé, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléant : *en cours de désignation*

- f). **Cinq** représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

« Des centres de santé, maisons de santé et réseaux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition des organisations qui les représentent »

« Des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires »

« Des communautés psychiatriques de territoire désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé »

Titulaire : M. Pedro FERREIRA, Infirmier libéral MSP, Vice-Président FEMASCO BFC

Suppléant : Mme Florence BOVE BAUDRAS, Infirmière IPA en MSP, FEMASCO

Titulaire : M. le Docteur Gérard JANIN, Président de l'association PTA-DAC 71

Suppléant : Mme le Docteur Carine EYSSETTE, Vice-Présidente de l'association PTA-DAC 71

Titulaire : M. le Docteur Philippe MOIROUX, Médecin généraliste régulateur, AMRL 71

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléant : *en cours de désignation*

- g) **Un** représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de la FNEHAD

Titulaire : M. Nicolas RIDOUX, directeur HAD Nord 71

Suppléant : M. le Docteur Pascal GUILLEMIN, CH MACON

- h) **Un** représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre ou, le cas échéant, sur proposition conjointe des présidents des conseils régionaux de l'ordre du ressort de l'agence régionale de santé

Titulaire : M. le Docteur Gérard MONTAGNON, Conseiller ordinal CDOM

Suppléant : M. le Docteur Gilles MAUDUIT, Président CDOM

2° - collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé (dix membres)

- a) **Six** représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L 1114-1, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : Mme Georgette COURTEMANCHE, APF FRANCE HANDICAP

Suppléant : *En cours de désignation*

Titulaire : M. Noël GILIBERT, UDAF 71

Suppléant : Mme Anne-Marie BONNOT, UDAF 71

Titulaire : M. Denis LESTRADE, UNAFAM 71

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Ghislaine FAUVEY, UNAPEI BFC

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléant : *en cours de désignation*

- b) **Quatre** représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition du ou des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie du ressort du conseil territorial de santé

Titulaire : Mme Françoise FORGE, Association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés (AFTC) de Bourgogne

Suppléant : M. Michel BOUCHARD, UTR CFDT 71,

Titulaire : M. Daniel MASSACRIER, Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés (AMI),

Suppléant : M. René MAGNY, Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés (AMI)

Titulaire : M. Michel AUFRANC, Fédération Générations Mouvement de Saône-et-Loire

Suppléant : M. Roland COGNARD, Fédération Générations Mouvement de Saône-et-Loire

Titulaire : Mme Martine FREMY, Union départementale CGT de Saône-et-Loire

Suppléant : *en cours de désignation*

3° - collège des collectivités territoriales ou leurs groupements (sept membres)

- a) **Un** conseiller régional, désigné par la présidente du conseil régional

Titulaire : Mme Francine CHOPARD, Conseillère régionale déléguée aux formations sanitaires et sociales

Suppléant : Mme Laëtizia MARTINEZ, Conseil régional BFC

- b) Un représentant du conseil départemental désigné par l'Assemblée des départements de France**

Titulaire : M. Dominique LOTTE, Vice-Président en charge de la santé, de la citoyenneté et des services publics

Suppléant : Mme Claude CANNET, Vice-Présidente en charge du maintien à domicile, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, des affaires sociales

- c) Un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile désigné par le président du conseil départemental**

Titulaire : Mme le Docteur Sylvie THEVENON, Médecin de PMI, Conseil départemental de Saône-et-Loire

Suppléant : Mme le Docteur Catherine MILOU, Pédiatre de PMI, Conseil départemental de Saône-et-Loire

- d) Deux représentants des communautés mentionnées aux articles L 5214-1, L 5215-1, L 5213-1, L 5217-1 ou L 2519-1 du code général des collectivités territoriales regroupant des communes situées en tout ou partie dans le territoire du CTS de Saône et Loire, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléant : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléant : *en cours de désignation*

- e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des maires de France**

Titulaire : Mme Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau les Mines

Suppléant : M. Alain GAUDRAY, Maire de Fragnes-La-Loyère

Titulaire : M. Jean-François NICOLAS, Maire d'Epinac

Suppléant : Mme Michelle PEPE, Maire de Bissy-Sous-Uxelles

4° - collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (trois membres)

- a) Un représentant de l'Etat désigné par le préfet de Saône et Loire**

Titulaire : M. David-Anthony DELAVOËT, Secrétaire Général Préfecture de Saône-et-Loire

Suppléante : Mme Louise THIN-ROUZAUD, Directrice de Cabinet Préfecture de Saône-et-Loire

- b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition conjointe des organismes locaux ou régionaux de sécurité sociale du ressort du conseil**

Titulaire : Mme Patricia COURTIAL, Directrice CPAM de Saône-et-Loire

Suppléant : Madame Clémence DERUYE, Sous-Directrice, CPAM de Saône-et-Loire

Titulaire : Mme Marie-Pierre BONNET, Responsable service social CARSAT pour la Saône-et-Loire

Suppléant : M. Jean Paul BAUDIN, 1er Vice-Président, Caisse régionale MSA de Bourgogne

5° - deux personnalités qualifiées

- Mme Alice JUGNET, Apivia Macif Mutuelle, Mutualité Française
- *En cours de désignation*

6° - Parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné

Sénateurs :

- M. Jérôme DURAIN, Sénateur de Saône-et-Loire
- M. Fabien GENET, Sénateur de Saône-et-Loire
- Mme Marie MERCIER, Sénatrice de Saône-et-Loire

Députés :

- M. Benjamin DIRX, Député, 1^{ère} circonscription de Saône-et-Loire
- Mme Josiane CORNELOUP, Députée, 2^{ème} circonscription de Saône-et-Loire
- M. Rémy REBEYROTTE, Député, 3^{ème} circonscription de Saône-et-Loire
- Mme Cécile UNTERMAIER, Députée, 4^{ème} circonscription de Saône-et-Loire
- M. Louis MARGUERITTE, Député, 5^{ème} circonscription de Saône-et-Loire

Article 3 : La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé de la Saône-et-Loire est de cinq ans, renouvelable une fois, à compter de la date de l'arrêté initial de composition.

Article 4 : Le directeur du cabinet, du pilotage et des territoires et le directeur de la délégation départementale de la Saône-et-Loire de l'agence régionale de santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Saône-et-Loire.

Article 5 : le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, en formulant :

- un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche Comté ;
- un recours contentieux devant le tribunal administratif compétant, recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dijon, le 30 janvier 2023

Le directeur général,



Jean-Jacques COIPLÉ